



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Chéla'h Lekha



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 15, versets 37 et 41

La paracha de Chéla'h Lékha se termine par la célèbre Paracha des Tsitsit, que nous lisons chaque jour dans le Chéma Israël.

? En quoi consiste la Mitsva de Tsitsit ?

Lorsqu'un vêtement a quatre coins, nous devons accrocher à chacun d'eux des fils, appelés **Tsitsit**.

? Que veut dire le mot Tsitsit ?

Rachi donne **deux explications** :

- 1) Toute chose qui pend s'appelle Tsitsit.
- 2) Toute chose que l'on contemple s'appelle Tsitsit. Or la Torah nous demande de regarder les Tsitsit ; et ce mot est en rapport avec le verbe Métsits (contempler) énoncé dans le verset de Chir Hachirim qui dit "métsits min ha'harakim (Hachem observe entre les fentes)".

📖 Le verset dit qu'en voyant les Tsitsit, nous nous rappelons **de toutes les Mitsvot d'Hachem** et, par conséquent, nous les accomplissons.

? Comment les Tsitsit rappellent-ils toutes les Mitsvot d'Hachem ?

Rachi explique que :

- la valeur numérique du mot Tsitsit est de **600** (tsadik + youd + tsadik)

Suite en page 2



PARACHA SUITE

- + youd + tav = $90+10+90+10+400 = 600$;
- dans chaque Tsitsit, il y a huit fils ;
- dans chaque Tsitsit, il y a cinq nœuds ;
- or $600+8+5=613$, et 613 correspond au nombre de Mitsvot de la Torah.

Le verset nous dit que le fait de voir les Tsitsit nous permet **de ne pas nous détourner d'après nos cœurs et nos yeux**.

? Pourquoi ce sont précisément ces deux organes qui sont mentionnés ici ?

Rachi dit que le corps (qui a envie de tirer du plaisir de ce monde) **a deux espions** (qui vont repérer les endroits où il est possible d'en tirer) : le **cœur** et les **yeux**. L'œil voit, le cœur désire et le corps fait la 'Avéra.

Le fait de voir les Tsitsit nous aide à mieux maîtriser le cœur et les yeux, pour qu'ils n'entraînent pas le corps à faire des 'Avérot.

Le dernier verset dit : "Je suis Hachem votre D.ieu".

? Pourquoi rappeler ici qu'Hachem est notre D.ieu ?

Rachi répond :

En tenant les huit fils de Tsitsit, un juif a donc la possibilité de se rappeler de remercier Hachem SANS TARDER pour tous Ses bienfaits.

- "Je suis Hachem" : **fidèle à récompenser** (même s'il est dur de maîtriser les tentations, nous devons nous rappeler qu'Hachem nous récompensera pour cela) ; "Votre D.ieu" : de même qu'Hachem récompensera ceux qui ont résisté, Il sanctionnera ceux qui n'ont pas résisté.

Les termes "votre D.ieu" sont répétés à la fin du verset, pour indiquer, comme l'explique Rachi, que les Mitsvot ne sont pas facultatives. Une personne ne peut pas se dire : "Ça ne me dérange pas si je ne reçois pas la récompense des Mitsvot ! Je ne les fais pas !".

Hachem est notre D.ieu, et nous devons accomplir Sa volonté, quoi qu'il arrive. Et surtout la Mitsva de Tsitsit puisqu'elle équivaut à toutes les Mitsvot.

? Pourquoi y a-t-il précisément huit fils dans le Tsitsit ?

Rachi explique que c'est une **allusion aux huit jours qu'il a fallu aux Bné Israël pour dire une Chira à Hachem** (c'est un peu un reproche qui leur est fait, par rapport au fait qu'ils n'aient pas dit la Chira tout de suite après la sortie d'Égypte, mais seulement une fois qu'ils ont vu que les Égyptiens qui les poursuivaient étaient morts).

Choul'han 'Aroukh, chapitre 35, Halakha 4

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit : "Certains permettent de compléter un Minyan avec un enfant de plus de six ans, qui est suffisamment intelligent pour comprendre que nos Téfilot s'adressent à Hachem".

Cette opinion est celle de **Rabbénou Tam**, rapportée dans le Tossefot de la Massekhet Brakhot, page 48.

Le Choul'han Aroukh continue en disant que ce qui vient d'être dit ne semble pas crédible aux yeux de la plupart des décisionnaires. C'est-à-dire que bien que l'opinion de Rabbénou Tam ait été partagée par d'autres Guéonim, elle reste quand-même minoritaire ; et la majorité des décisionnaires ne la partagent pas.

Le Rama ajoute que même en mettant un 'Houmach entre les mains de cet enfant, on ne peut quand même pas l'associer pour compléter le Minyan. Et il conclut en précisant que certains décisionnaires tolèrent cela en cas de situation très difficile, où il n'y a vraiment aucune possibilité de compléter le Minyan autrement.

Mais attention : même ceux qui permettent qu'un enfant complète le Minyan, ils ne permettent cela que pour un seul enfant. Un Minyan ne pourra donc comporter au maximum qu'un seul enfant.

Même s'il ressort du Choul'han Aroukh et du Rama qu'on ne peut pas vraiment compléter un Minyan en y associant un enfant, le Michna Brura dit que de nos jours, l'habitude d'associer au Minyan un enfant qui a un 'Houmach entre les mains s'est malgré tout installée.

Selon Rav Moché Feinstein, le 'Houmach dont il est question ici n'est pas un 'Houmach imprimé (comme ceux que nous avons de nos jours), mais un 'Houmach écrit sur un parchemin. De nos jours, il s'agit donc d'un Séfer Torah, et l'enfant devra porter celui-ci pendant la Téfila. Et lors du Chéma et de la 'Amida (moments durant lesquels il est interdit d'avoir quelque chose en main), l'enfant devra poser le Séfer Torah sur la table, et mettre sa main seulement sur les barres de bois qui dépassent.

Le Biour Halakha se demande : "Comment se fait-il qu'ici le Choul'han Aroukh rejette l'opinion qui permet d'associer un enfant au Minyan, alors qu'au chapitre 199 il permet d'associer un enfant au Zimoun ; aussi bien au Zimoun de trois personnes qu'à celui de dix personnes ?"

Le Or Létsion précise que le Choul'han Aroukh permet d'associer :

- un enfant d'au moins six ans à un Zimoun de trois personnes ;
- un enfant d'au moins neuf ans à un Zimoun de dix personnes.

Le Biour Halakha répond que le Kaddich, le Barékhou et tous ces moments importants de la Téfila sont plus importants que le Zimoun. C'est pourquoi le Choul'han Aroukh accepte d'associer un enfant au Zimoun, mais pas à la Téfila.



MICHNA



Explication : Pendant l'année de Chemita, il est permis de profiter de tout ce qui pousse naturellement. C'est le cas par exemple du raisin et des olives, dont on peut profiter de plusieurs manières :

- le raisin en le mangeant, ou en buvant son jus ;
- les olives en les mangeant, ou en profitant de leur huile (pour la manger ou pour s'en oindre).

Pendant la Chemita, il n'est permis de manger de l'huile d'olive de Chemita que si on y a mélangé une vinaigrette. Car il n'est pas sain de boire de l'huile d'olive pure ; cela peut provoquer des désordres dans l'organisme. Et même si, malgré tout, on boit de l'huile d'olive pure en dehors de la Chemita, on n'aura pas le droit d'en boire pendant cette année-là. Car pendant la Chemita, il est interdit de consommer les fruits de celle-ci d'une manière qui n'est pas habituelle. D'ailleurs, la Michna continue en disant : "Manger ce qui a l'habitude d'être mangé. Et se oindre avec un élément qu'on utilise habituellement pour cela".



Explication : La Michna vient préciser que bien que la Torah ait dit qu'il est interdit de gaspiller les produits de la Chemita, il ne faut pas croire qu'il existe une obligation de manger un aliment qui a commencé à pourrir. On n'aura pas besoin de se forcer à cela. On pourra sans problème jeter l'aliment moisi à la poubelle.

Pendant la Chemita, la Torah ne nous demande pas de manger ce qu'on n'a pas l'habitude de manger (exemple : un aliment qui a durci ou moisi). Par conséquent, si un

aliment ne se mange habituellement qu'après une cuisson (exemple : une pomme de terre), on n'aura pas le droit, pendant la Chemita, de le manger cru. Les autres années, on pourra, si on en a envie, manger cet aliment même cru ; mais pendant la Chemita, on en n'a pas le droit.

La Michna continue en disant que pendant la Chemita, **on ne peut pas se oindre avec du vin ou du vinaigre** (car on n'a pas l'habitude d'utiliser ces éléments pour cela) ; mais on pourra se oindre avec de l'huile. Pendant les autres années, on peut, si on le veut, se oindre avec du vin ou du vinaigre. Mais pendant la Chemita, on ne peut pas.

La Michna dit ensuite : "De même avec de l'huile de Terouma, ou de Maasser Chéni".

Cette Halakha n'est pas liée à la Chemita, les autres années, on pourra **utiliser la Terouma** (ou le Maasser chéni) **pour manger, boire ou se oindre**, avec des éléments habituellement utilisés pour cela.

La Michna conclut en mentionnant une tolérance qui existe pour la Chemita mais qu'on ne trouve pas pour la Terouma ou le Maasser Chéni : **il est permis d'utiliser l'huile de Chemita pour allumer une flamme.**

En ce qui concerne la Terouma, par contre, **seule une Terouma devenue impure pourra être utilisée pour s'éclairer** (une Terouma pure ne pourra pas être utilisée pour cela, mais seulement pour manger, boire ou se oindre). Et pour le **Maasser Chéni**, c'est le contraire : une huile de Maasser Chéni devenue impure ne pourra pas être utilisée pour s'éclairer (seule une huile de Maasser Chéni pure pourra être utilisée pour cela).

Michlé, chapitre 21, verset 3

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Faire la Tsédaka et la justice est plus louable aux yeux d'Hachem qu'offrir des sacrifices".

? Que désigne ici le mot Tsédaka ?

Contrairement à ce que nous pourrions croire, le Malbim explique **qu'il désigne toutes les Mitsvot de l'homme envers Hachem.**

? Que désigne ici le mot justice ?

Bravo ! Ce sont toutes les Mitsvot de l'homme envers son prochain.

Dans ce verset, le roi Chlomo nous révèle une chose extraordinaire :

Le Malbim explique qu'à l'époque du roi Chlomo, après que le Beth Hamikdash ait été construit, les gens se précipitaient pour offrir des sacrifices, car ils pensaient que c'était ce qu'Hachem désirait le plus.

A travers ce verset de Michlé, le roi Chlomo tente de freiner cet enthousiasme, en expliquant que les sacrifices ne sont pas un but en eux-mêmes, mais seulement un moyen d'arriver au but (qui est la Tsédaka et la justice).

En offrant un sacrifice, l'homme montre qu'il se soumet à Hachem, et qu'il serait prêt à donner sa vie pour Lui, à la place

de cet animal. Qu'il est prêt à écouter et faire toutes les Mitsvot qu'Hachem a ordonné, qu'il s'agisse de Mitsvot envers Hachem ou de Mitsvot envers son prochain.

Le roi Chlomo rappelle que la recherche directe du but est beaucoup plus appréciée par Hachem que tous les moyens qui pourraient être utilisés pour y arriver, et qui parfois n'y mènent pas (lorsque par exemple, on se concentre tellement sur les moyens qu'on oublie le but ; comme dans la génération du roi Chlomo, où les gens se concentraient parfois tellement sur les sacrifices qu'ils n'étaient pas suffisamment rigoureux dans l'accomplissement des Mitsvot).

Le Malbim rappelle que le chemin le plus court pour atteindre un but est celui qui est le plus droit. Lorsqu'on emprunte un chemin tortueux, on met plus de temps à arriver au but. De même, pour se rapprocher d'Hachem, le mieux est de faire la Tsédaka et la justice. En multipliant les sacrifices, on y arrive aussi. Mais plus lentement...

Par conséquent, ne l'oublions pas : Hachem attend de l'homme de Le servir sincèrement, en se préparant bien aux Mitsvot, et en les accomplissant avec cœur et intention.



NÉVIIM PROPHÈTES

La Haftara a lieu à la fin des quarante ans passés dans le désert : Moché Rabbénou a quitté ce monde, Yéhocoua lui a succédé à la tête du peuple juif, et il est sur le point de faire entrer ce peuple en terre d'Israël.

La première ville qui devait être conquise était celle de Yéri'ho (Jéricho).

Alors que Moché Rabbénou avait envoyé douze explorateurs, Yéhocoua en a envoyé deux : Calev (qui avait déjà été explorateur à l'époque de Moché) et Pin'has Hachohen.

La Haftara nous dit que Calev et Pin'has étaient des explorateurs 'Hérèch.

? Que veut dire 'Hérèch ?

Il y a deux explications concernant ce mot :

- certains disent qu'il faudrait plutôt le lire 'héress (qui veut dire "argile"), et qu'il indique que les explorateurs étaient chargés de poteries, qu'ils proposaient à la population d'acheter (c'était un moyen de se fondre parmi elle ; de dissimuler leur véritable identité) ;

- d'autres disent qu'il faut le lire 'hérèch (qui veut dire "sourde"), et qu'il implique que les explorateurs devaient se faire passer pour des gens sourds, afin que la population puisse discuter librement devant eux, en pensant qu'ils n'entendaient rien.

Calev et Pin'has sont arrivés chez une aubergiste qui s'appelait Ra'hav. Le roi de Yéri'ho, ayant appris leur venue, a envoyé des gardes chez Ra'hav pour lui demander de livrer les deux hommes. Ra'hav les a cachés, puis les a aidés à s'enfuir. Elle a demandé aux explorateurs d'épargner sa vie, et celle de sa famille. Et elle les a informés qu'une peur terrible s'était emparée de tous les habitants d'Erets Israël.

Le texte précise le pacte que Ra'hav avait conclu avec les explorateurs. Elle devait attacher un ruban rouge à sa fenêtre, pour indiquer aux Bné Israël qu'ils épargnent tous les gens se trouvant à l'intérieur de cette maison.

Certains détails sont particulièrement impressionnants. Par exemple :

- Lorsque les gardes sont venus, Ra'hav a dû cacher Calev, mais elle n'a pas eu besoin de cacher Pin'has. Car Pin'has, en tant que Cohen, était comme un ange ; et il avait la capacité de se rendre invisible.

- Le verset 15 montre la grandeur de la Téchouva de Ra'hav. Il nous dit, en effet, que Ra'hav a fait descendre les explorateurs à l'aide d'une corde par la fenêtre, dans le mur qui donnait vers l'extérieur de la muraille, pour les aider à se sauver. Et Rachi précise que Ra'hav a prié Hachem en disant : "Maître du monde ! Par cette corde, les hommes montaient pour me rejoindre et fauter avec moi. Maintenant, j'utilise cette corde pour permettre à des Tsadikim de s'enfuir ; et à ce titre, je te demande de me pardonner".

- Ra'hav dit le célèbre verset : "Hachem est le D.ieu de toutes les forces, dans le ciel et sur la terre".

- Malgré son passé, Ra'hav a eu, à ce moment-là, un Roua'h Hakodech (souffle divin), qui lui a permis de dire aux explorateurs : "Restez cachés dans la montagne pendant trois jours, jusqu'à ce que les poursuivants reviennent". Et Rachi dit que c'est par un souffle divin qu'elle a su, à ce moment-là, qu'ils reviendraient au bout de trois jours.

On ne peut terminer le commentaire de cette Haftara sans parler aussi de la louange de ces deux explorateurs, en comparaison avec ceux envoyés par Moché Rabbénou. En effet, le Midrach dit : "Nul n'est plus cher aux yeux d'Hachem que l'envoyé qui a fait sa mission honnêtement". Calev et Pin'has étaient loin des explorateurs envoyés par Moché Rabbénou, qui avaient craint que leur mission leur fasse perdre leur rang. A aucun moment, Calev et Pin'has n'ont évoqué un tel risque.

Un verset dit : "Les voies d'Hachem sont droites. Les Tsadikim y marchent droit, et les pêcheurs y trébuchent". Les explorateurs envoyés par Moché ont trébuché dans les voies d'Hachem, alors que Calev et Pin'has y ont marché droit.

La Haftara se termine avec :

- le retour des explorateurs chez Yéhocoua ;
- le rapport exact qu'ils lui ont fait de la situation ;
- et la déclaration extraordinaire qu'ils lui ont fait : "Hachem nous a donné cette terre entre les mains, et déjà tous ses habitants tremblent devant nous".

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rabbénou Yona nous enseigne : "Une attitude négative à l'égard des autres signifie que nous trouverons toujours des défauts à évoquer". (Cha'aré Téchouva 3:217)

Pour se repentir d'avoir cru et répété du Lachon Hara, Chimon devra tout faire pour convaincre ses deux amis de ses propos infondés, puis il devra obtenir le pardon de la victime du Lachon

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Hara. Dans un second temps, il lui faudra être résolu de ne pas croire ce qu'il a entendu, puis prendre sur lui de ne plus jamais écouter ni croire de Lachon Hara, avant de demander à D.ieu de lui pardonner.

SEMAINE

CETTE

Réouven tient des propos dénigrants sur Gad en présence de plusieurs amis, dont Chimon.



A toi !

Chimon peut-il accorder de l'importance aux paroles de Réouven ?



HISTOIRE

Les enfants, nous sommes encore au mois de Sivan, celui du don de la Torah.

L'histoire suivante, particulièrement émouvante, concerne le Ridvaz (Rav Yaakov David Wilovsky) qui, à la fin de sa vie, a vécu en Israël, dans la ville de Tsfat.

Alors que le Ridvaz était déjà très âgé, le Yahrzeit (l'anniversaire du décès) de son père est arrivé.

Cette année-là, à Tsfat, l'hiver a été très rigoureux, et la neige n'a pas cessé de tomber.

Le Ridvaz a donc hésité à aller à la synagogue pour prier et dire le Kaddich pour son père, car il risquait d'attraper froid, et de glisser sur la neige. Mais finalement, il y est allé.

Les gens ont été très étonnés de le voir rentrer à la synagogue, après avoir bravé le froid et la neige.

Après avoir prononcé le dernier Kaddich, le Rav a éclaté en sanglots. Les gens lui ont demandé depuis combien de temps son père était décédé ; et il a répondu : "Depuis 40 ans".

Les gens étaient étonnés qu'il puisse pleurer ainsi après tant d'années, et le Ridvaz a expliqué : "Comme vous le voyez, je ne suis plus très jeune. Je souffre beaucoup du froid, et j'ai donc pensé que mon devoir ce matin était de veiller à ma santé, en ne venant pas à la synagogue dans ce froid.

Mais finalement, je me suis dit que la reconnaissance que je dois à mon père est si importante que, pour lui, je devais aller à la synagogue, quelle que soit la température, pour prier et dire le Kaddich à sa mémoire. En effet, lorsque j'étais enfant, nous habitions à Sloutsk, en Europe, et nous étions très pauvres.

Mais mes parents ont tout fait pour que je puisse avoir le meilleur niveau possible en Torah.

Mon père m'a confié au meilleur enseignant de la ville, auquel il devait payer un rouble par mois.

Mon père était fabricant de cheminées. Une année, il a fait particulièrement froid en Europe, et mon père n'avait plus de briques. Pendant tout l'hiver, il n'a pas pu fabriquer de cheminées...

Et pendant trois mois, il n'a, par conséquent, pas pu payer le rouble mensuel à mon enseignant.

Après ces trois mois, l'enseignant a fait savoir qu'il ne pouvait plus continuer à enseigner bénévolement. Lui-même avait besoin d'argent pour nourrir sa famille...

Le monde de mon père s'est assombri... Il ne savait plus quoi faire ! Il n'y avait rien à vendre chez nous qui nous

aurait permis de gagner un peu d'argent... Dans l'atelier de mon père, il n'y avait même plus une seule brique !

Le soir, lorsque mon père est allé prier à la synagogue, l'un des notables de la communauté s'est plaint en disant : "Mon fils se marie dans quelques jours et je n'arrive pas à lui faire construire de cheminée, en raison du manque terrible de briques dans la ville ! Il fait tellement froid en ce moment ! Comment laisser un jeune couple entrer

dans une maison sans cheminée ? Je serai prêt à payer six roubles pour avoir les briques nécessaires pour en construire une !"

Mon père s'est approché de lui et lui a dit : "Marché conclu ! Donnez-moi les six roubles ; et je vous apporte demain les briques nécessaires à la construction d'une cheminée !"

En rentrant à la maison, mon père était fou de joie ! Il dansait presque ! Il a annoncé à ma mère qu'il avait trouvé une solution pour mon enseignement. Il a pris ses outils, et a démonté notre propre cheminée, brique par brique.

A chaque brique qu'il démontait, sa joie augmentait ! Il a travaillé ainsi toute la nuit.

Il a chargé les briques dans sa charrette ; et le matin, il les a apportées au notable.

Après être rentré de la synagogue, mon père m'a donné les six roubles et m'a demandé de les apporter à mon enseignant : trois roubles pour les trois mois précédents, et trois roubles d'avance pour les trois mois suivants.

Cet hiver a été glacial. Nous étions constamment enveloppés dans des couvertures pour résister au froid. Mais pour mes parents, tous ces efforts valaient la peine pour que je puisse recevoir la meilleure éducation en Torah !

Si le froid européen de Sloutsk n'a pas empêché mon père de me faire le plus grand bien que je pouvais espérer, comment le froid de Tsfat m'aurait-il empêché de venir à la synagogue pour pouvoir élever, par ma prière et mon Kaddich, l'âme de mon père encore plus haut dans le ciel ?"





Question

Nathan a cassé son téléphone, il doit donc en acheter un nouveau. Il se rend dans un magasin et, après s'être renseigné auprès du vendeur, il convient avec le vendeur un certain prix sur un modèle. Au moment de payer, il se rend compte qu'il n'a pas sa carte de crédit sur lui, et qu'il n'a pas non plus d'argent en liquide. Il s'excuse auprès du vendeur et lui dit alors qu'il reviendra le lendemain pour conclure l'achat. Dans la soirée, il rencontre un ami à qui il raconte qu'il a prévu d'acheter un téléphone à un certain prix. Son ami lui fait savoir qu'un nouveau modèle est sorti, et qu'il est désormais possible de trouver dans la majorité des magasins l'ancien modèle à un prix plus bas. Nathan remercie son ami de la précieuse information ; il appelle tout de suite le vendeur et, en s'excusant, il lui dit qu'il n'achètera finalement pas chez lui car il a trouvé

moins cher ailleurs. Le vendeur lui dit alors que bien qu'il ait le droit de changer d'avis, puisqu'il ne s'était engagé qu'oralement, il sera tout de même qualifié par nos Sages d'homme qui manque de confiance (Baba Métsia 49a). Quand Nathan entend cela, il dit que s'il en est ainsi, il achètera le téléphone chez lui. Mais Nathan prétend qu'il y a quand même une différence entre le cas de la Guemara et le cas présent, car dans notre cas il y a une raison logique et valable qui le fait changer d'avis, qui est que le prix a baissé, ce qui n'est pas le cas de celui qui se désiste juste parce qu'il n'est plus intéressé par le produit. Il est donc fort possible que le titre "homme qui n'est pas digne de confiance" ne s'applique pas à lui.

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?

À toi !



● Baal Hamaor (page 29b du Rif) "Passak 'harif kérabbi Yo'hanan".

● Milkhamot Hachem "Véod passak 'harif".

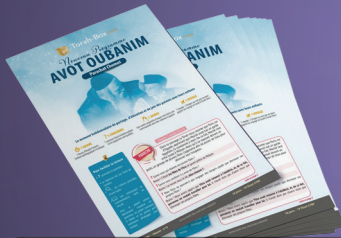
● Baba Métsia 49a "Déitmar dévarim" jusqu'à "Yech bahém michoum méhousré amana".

RÉPONSE

Notre question fait l'objet d'une discussion entre le Baal Hamaor et le Milkhamot Hachem (Ramban). Selon le Baal Hamaor, c'est Nathan qui a raison et, dans un cas où le prix a baissé entre-temps, il n'y a aucun problème à se désister. Par contre, selon le Milkhamot Hachem, le fait que le prix a baissé ne justifie pas l'annulation du titre donné par nos Sages à celui qui se rétracte d'un engagement fait oralement. Selon lui, Nathan devra acheter le téléphone chez le premier vendeur s'il ne veut pas être qualifié de quelqu'un qui n'est pas digne de confiance.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com